

COMMUNE DE MENDE

**OBJET :**  
**Dénomination**  
**voirie**  
**communale**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance Publique du 04 juin 2020**

Nombre de  
Conseillers  
Municipaux :  
▪ en exercice : 33  
▪ présents à la  
séance : 33  
▪ représentés : 0  
▪ absents : 0

L'an deux mille vingt, le quatre du mois de juin, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evénements Georges Frêche, Place du Folraill à Mende, sous les présidences respectives de Monsieur Laurent SUAU, Maire, et de Madame Marie PAOLI, en qualité de doyenne de l'assemblée, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Date de l'envoi et  
de l'affichage de  
la convocation :  
**27 Mai 2020**

**Etaient présents :** Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elisabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Madame Aurélie MAILLOLS, Adjoint, Monsieur Alain COMBES, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Christophe LACAS, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Thierry JACQUES, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Philippe TORRES, Madame Marie PAOLI, Monsieur Raoul DALLE, Madame Valérie TREMOIÈRES, Monsieur Nicolas ROUSSON, Madame Sonia NUNEZ VAZ, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Madame Catherine COUDERC, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Madame Ghaliya THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Catherine THUIN, Monsieur Philippe POUGET, Monsieur Karim ABED, Monsieur Jérémy BRINGER, Madame Marise DA SILVA, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Bruno PORTAL, Madame Emmanuelle SOULIER, Conseillers Municipaux.

Date de  
l'affichage à la  
porte de la Mairie  
du compte-rendu  
de la séance :

**10 JUIN 2020**

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Betty ZAMPIELLO, Conseillère Municipale, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance.

Madame Elizabeth MINET TRENEULE expose :

Indiquer si le  
Conseil a décidé  
de se former en  
comité secret :  
Non

Il appartient au conseil municipal de désigner, par simple délibération, la dénomination des voies de la Commune.

Cette dernière est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il est proposé, conformément au code général des collectivités territoriales :

➤ **De DENOMMER :**

- « **Impasse des Hauts de Valcroze** » (depuis la Rue de la Bavière et finit en Impasse)
- « **Passage des Fleurs** » (Liaison entre la Rue des fleurs et le Chemin des Pousset)

- **D'APPROUVER** les deux dénominations citées ci-dessus.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document relatif à l'affaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**ADOpte** les propositions du rapporteur.

Publié le **10 JUIN 2020**  
Le Maire,



Pour extrait conforme,  
Mende, le 5 juin 2020  
Le Maire  
Laurent SUAU

